

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 21
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240415-DCM_2024_04_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 15 avril

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX
Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE,
Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie
FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER,
André GACHET, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Charlélie ARNAUD,
Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE.

POUVOIRS : Cyril RONZE à Angelo MANIERI, Cyrille GENEVRIER à Christine FELIX,
Sébastien OLIVIER à Pierre MARCOUX, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marie-
Laure JACQUEMOND à Michel VALERY, Christophe CAVE à André GACHET.

SECRETAIRE : Jean-Paul FERRE.

Délibération n°2024_04_15

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 25 mars 2024, huit décisions ont été prises
au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au
maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales. Ces décisions concernent principalement le foncier.

(2024/09) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du
21/03/2024 : vente d'un appartement, sur les parcelles cadastrées section
E n°1794, E n°1796 et E n°1797 (copropriété) situées «2 Allée Les Cités».

(2024/10) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du
21/03/2024 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D
n°2573 «33 C avenue de Larzailler».

(2024/11) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du
21/03/2024 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section ZK
n°116, ZK n°117 et ZK n°130, ZK n°131 et ZK n°132 «1 lotissement
Domaine de l'Heurt».

(2024/12) – Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 04/04/2024 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section D n°2789 «19 rue de Terland».

(2024/13) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 21/03/2024 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section D n°1512, D n°1514, D n°1516, D n°1555, D n°1583 et D n°1585 «11 rue du Huit Mai».

(2024/14) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 21/03/2024 : vente d'un terrain, sur la parcelle cadastrée section E n°251 «Le Bost».

(2024/15) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 21/03/2024 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D n°1811 «47 rue de Galavesse».

(2024/16) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 04/04/2024 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section E n°1062 «2 rue Montée de Leyniec».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 17 avril 2024
Le Président de séance,
Gérard DI FRUSCIA, Adjoint au Maire

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul FERRE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 18-04-2024
Publié ou Notifié
le 18-04-2024